



## Commission du développement des territoires

### 2211 - Développement local des bassins de vie

#### Révision à mi-parcours du contrat de territoire de Bischwiller

#### Rapport n° CP/2013/773

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

La méthodologie actuelle de suivi financier des contrats de territoire, adoptée par l'assemblée plénière le 26 octobre 2009, prévoit la réalisation de bilans financiers annuels, ainsi qu'une révision à mi-parcours qui comporte notamment l'actualisation de la programmation des volets 1 et 2.

La délibération de l'assemblée plénière du 31 mars 2011 a donné délégation à la commission permanente pour approuver les révisions à mi-parcours des contrats.

En application de ces décisions, la commission permanente est appelée à valider la révision à mi-parcours du contrat de territoire de Bischwiller.

Le contrat de territoire de Bischwiller a été adopté par l'assemblée plénière en décembre 2009 pour la période 2010 – 2015. Il a été signé par l'ensemble des partenaires locaux le 26 avril 2010 à Bischwiller.

Le montant des subventions prévisionnelles (volets 1 et 2) inscrites au contrat initial se montait à 6 976 448 € dont **6 006 875,50 €** ont été impactés sur l'enveloppe de référence du contrat.

#### 1 – Bilan d'exécution du contrat

**De 2010 à 2012, un montant total de subventions s'élevant à 1 734 752,20 € a été attribué.**

La part du **volet 1** des subventions votées est de **1 493 387,90 €**. Les principales participations versées par le Conseil Général concernent les équipements sportifs pour 945 849,16 €, l'entretien des routes pour un montant d'aides de 226 213,19 €, et le financement des projets d'intérêt local dont les subventions cumulées s'élèvent à 122 657,90 €.

S'agissant du **volet 2**, les aides attribuées par le Département s'élèvent à **241 364,30 €**, principalement affectées aux opérations portées par l'intercommunalité et relevant de la thématique « animation du territoire ». Le Département a prioritairement soutenu le fonctionnement des services périscolaires, le poste d'agent de développement généraliste et l'extension de la banque de matériel intercommunal. La commune d'Oberhoffen-sur-Moder a également bénéficié d'une aide départementale à hauteur de 75 000 € au titre du soutien au projet « vélo – rail ».

Le tableau ci-après indique les montants de subventions attribués au cours de la période 2010 – 2012, regroupés par volet et thématiques.

Thématique	Volet 1	Volet 2
Animation du territoire		217 835,30 €
Développement culturel	54 517,46 €	
Développement de la pratique sportive	945 849,16 €	23 529,00 €
Développement du réseau routier	226 213,19 €	
Education	86 042,31 €	
Lecture publique	1 216,00 €	
Petite enfance	56 891,88 €	
Projets d'intérêt local	122 657,90 €	
<b>Total général</b>	<b>1 493 387,90 €</b>	<b>241 364,30 €</b>

Traduit en pourcentage, ce bilan d'exécution en fin d'année 2012 fait apparaître un taux de **consommation de 28,88 % de l'enveloppe contractualisée.**

## 2 – Nouvelle programmation pour la période 2013 – 2015

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le reliquat des crédits non affectés sur l'enveloppe contractualisée se montait à **4 107 277,19 €**, déduction faite de la décote appliquée à tous les territoires, suite à la décision du Conseil Général, prise lors de sa séance plénière du 10 décembre 2012, de ne pas reconduire les crédits de fonctionnement pour le développement local à partir de 2013.

Le recensement des projets du territoire a permis d'établir la liste des projets retenus pour la période 2013 – 2015. La nouvelle annexe a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du développement des territoires le 7 octobre dernier, et a été validée par les élus de la communauté de communes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la nouvelle programmation établie lors de la révision à mi-parcours du contrat de territoire de Bischwiller pour la période 2013-2015, telle qu'elle est traduite dans l'annexe financière jointe au rapport.*

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL